

BUREAU NATIONAL

18 mars 2017

Rédaction du compte rendu : Didier Brégeon

Présents : Valérie Bonnet, Didier Brégeon, Stéphane Clerjaud, Henri Dilberman, Bernard Fischer, Nicolas Franck, Pierre Hayat, Jean-Louis Lanher, Bertrand Nouailles, Marie Perret, Simon Perrier, Audrey Pomarès, Agathe Richard, Gérard Schmitt, Patricia Verdeau, Pierre Windecker.

Excusés : Jean-Pierre Carlet, Charles Coutel, Frédéric Dupin, Nicolas Forest.

I. BILAN DE LA RÉCEPTION DU RAPPORT DU BACCALAURÉAT ET DES ACTIONS EN COURS

Nicolas Franck revient sur les deux audiences au cours desquelles l'APPEP a été reçue¹. D'abord le 13 janvier, Nicolas Franck et Pierre Hayat ont rencontré des Inspecteurs généraux, membres d'une mission, chargée des examens, du brevet au BTS, (aucun représentant de l'Inspection générale de philosophie n'était présent). Nicolas Franck précise que l'échange fut très professionnel, chacun étant soucieux, en tant que fonctionnaire responsable, d'améliorer les conditions de déroulement du baccalauréat. Pierre Hayat insiste sur la compétence des Inspecteurs généraux qui ont lu attentivement le rapport, n'hésitant pas à questionner de façon très précise, toujours à l'écoute et manifestant un vif intérêt pour le travail des professeurs de philosophie. Cependant, sur le fond, au sujet de l'avenir de l'examen, beaucoup de questions restent en suspens, en attendant les changements politiques du mois de mai.

Ensuite le 28 février, c'est par le cabinet de la Dgesco que Nicolas Franck et Marie Perret ont été reçus. Agathe Cagé, Directrice adjointe du Cabinet de la Ministre n'était pas présente, ayant rejoint l'équipe de campagne de Benoît Hamon. Anne Armand, la doyenne des doyens de l'Inspection générale qui devait assister à cette rencontre, n'était pas là non plus, par conséquent aucun représentant de l'Inspection générale n'était à ce rendez-vous. Là encore, les interlocuteurs de la Dgesco ont montré beaucoup d'attention à notre rapport sur le baccalauréat, il a surtout été question des différences de traitement des académies, en particulier le temps de correction alloué qui peut être variable. Également, des dysfonctionnements ~~au niveau~~ du SIEC rendent de plus en plus difficile la tâche de correction de nos collègues franciliens.

Nicolas Franck rapporte le souci de la Dgesco d'améliorer et d'harmoniser les conditions de correction et surtout d'être prévenue des anomalies qui sont constatées, mais il nous est rappelé cependant l'autonomie des académies et le recours, présenté comme systématique par la Dgesco, à des prestataires privés qui retardent la date de la remise des copies. Valérie Bonnet nous apprend que dans l'académie de Bordeaux, les convocations pour la session de juin prochain sont déjà publiées et que les correcteurs en séries technologiques ne récupéreront leurs copies que le lundi matin, soit quatre jours après le déroulement de l'épreuve. Simon Perrier rappelle que l'argument des réductions du coût de déplacement peut jouer en notre faveur pour récupérer les copies le jour de la réunion d'entente, soit le plus souvent, le lendemain de l'épreuve écrite.

¹ Lire les rapports de ces deux audiences sur le site <http://www.apppep.net/>

Marie Perret signale ensuite que nos demandes concernant les dédoublements et l'EMC ne suscitent pas la même écoute, l'un des représentants de la Dgesco reconnaissant explicitement que très souvent l'EMC sert de variable d'ajustement dans les services des établissements, ce qui contredit l'ambition initiale de cet enseignement.

Pierre Hayat conclut que l'APPEP est dans son rôle en faisant son travail d'enquête et que sa voix est entendue en le rendant public. La reconnaissance par le ministère du travail entrepris est pour tous très encourageante. Pierre Hayat rapporte sa conviction que le baccalauréat n'est pas remis en cause et que l'APPEP doit contribuer à réfléchir sur l'articulation entre le travail de l'année et l'épreuve terminale pour réaffirmer la légitimité de cette dernière. S'il y a un prochain questionnaire sur le baccalauréat, il devra sûrement insister sur cette articulation.

II. PRÉPARATION DU COLLOQUE DU 10 JUIN

Nicolas Franck prévient que le colloque du 10 juin consacré à l'enseignement de la philosophie se tiendra sur une journée entière et non plus seulement une demi-journée. Le matin, sont prévues trois communications sur la question du *problème* en philosophie. Les trois intervenants seront Frédéric Worms, Philippe Danino et Vincent Citot. Les interventions de l'après-midi restent encore à définir. L'une d'entre elles devrait porter sur le rapport entre l'enseignement de la philosophie et l'introduction massive des nouvelles technologies. Des tables rondes seront ensuite organisées au sujet des pratiques de notre enseignement. Elles permettront de réfléchir, entre autres, sur le statut à attribuer aux connaissances philosophiques à une époque où se développent les « discussions à visées philosophiques » et les exigences de « maîtrise des compétences ». L'important est, selon Nicolas Franck, de ne pas reprendre les interminables querelles sur l'enseignement et le programme dans les termes où elles ont déjà eu lieu. Une réflexion sur l'évaluation et les exercices autres que la dissertation et l'explication de texte, doit aussi mobiliser notre attention.

Nicolas Franck annonce la tenue d'un colloque sur Georges Canguilhem, et sur ce que notre enseignement lui doit, au cours de l'année 2018, pour profiter de la présence à Paris de Camille Limoges, éditeur du tome IV des *Œuvres complètes* de Canguilhem (Vrin), qui comprend les écrits de la période d'inspection. Camille Limoges, qui regrette de ne pouvoir assister au colloque du 10 juin, a d'ores et déjà donné son accord.

III. SUR L'OPPORTUNITÉ DE S'ADRESSER AUX CANDIDATS A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Nicolas Franck pose la question de savoir s'il est opportun de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle et sous quelle forme. En leur soumettant un questionnaire préalable ou en demandant une rencontre avec chaque équipe de campagne ? Après discussion, le Bureau convient de la demande d'une rencontre auprès de sept candidats pour un dialogue plus ouvert et des réponses plus précises. Il est décidé de ne pas solliciter Marine Le Pen, François Asselineau, Jacques Cheminade ni Jean Lassalle.

Marie Perret demande si nous devons centrer ces rencontres sur l'enseignement de la philosophie ou sur des questions plus larges concernant le lycée et le baccalauréat. Jean-Louis Lanher indique que la réforme du lycée renvoie à des questions d'enseignement plus générales mais Pierre Hayat répond que notre préoccupation centrale doit rester l'enseignement de la philosophie. Les questions du baccalauréat et du contrôle continu, de l'autonomie des établissements, de l'EMC, des dédoublements et d'une éventuelle réforme du lycée sont retenues et détermineront les rencontres.

IV. LE SITE INTERNET

Nicolas Franck rappelle la décision de l'AG de décembre de rénovation du site. Il a contacté sept prestataires, mais deux propositions seulement s'avèrent intéressantes. L'une

est celle d'un graphiste qui s'est montré efficace pour l'affiche du Prix lycéen de philosophie, l'autre est plus chère mais propose un meilleur référencement sur Google qui ne peut donner accès au contenu des articles, et une gestion plus souple du système avec une recherche par thèmes, auteurs ou mots clés. Une possibilité de résumer les articles ou de présenter les dix premières lignes est également offerte.

Une discussion s'engage pour une utilisation plus performante du site. Valérie Bonnet propose de réserver la consultation intégrale d'un article aux adhérents et de protéger les cours, les corrigés et d'autres ressources d'une exploitation sauvage et incontrôlée. Nicolas Franck répond que cela suppose que le site soit capable de reconnaître les adhérents abonnés à la revue, ce qui est une difficulté technique supplémentaire et complique la gestion quotidienne du fichier des adhérents.

Pierre Hayat rajoute que cette rénovation du site doit s'inscrire dans une dynamique de croissance pour attirer l'attention du plus grand nombre de nos collègues. Il est impératif que ce site soit plus attractif qu'il ne l'est actuellement en rendant plus visible la richesse du contenu. Henri Dilberman rappelle qu'il faut donc œuvrer pour que les adhérents puissent au mieux profiter du site et leur offrir des possibilités que n'auraient pas les non-adhérents. Un système de *newsletter* annonçant la publication de nouveaux articles est également envisagé. Le choix du prestataire doit être fait très rapidement, un nouveau devis avec des modalités de fonctionnement s'alignant sur la seconde proposition va être demandé au premier prestataire.

V. LE PRIX LYCÉEN DU LIVRE DE PHILOSOPHIE

Nicolas Franck annonce que 70 lycées participent au Prix lycéen du livre de philosophie, ce qui est en progression par rapport à l'an dernier. Cela représente 21 académies et 4 pays étrangers, dont le Ghana et Maurice. Une visioconférence a été tenue en janvier avec la participation des trois auteurs.

L'annonce du lauréat aura lieu le 1er juin après le vote dans les établissements. Nicolas Franck demande que l'on rende publique ensuite au plus vite la sélection pour le prix 2018, c'est-à-dire début juin. Chacun est sollicité pour le choix des œuvres. Il est convenu, pour faciliter la lecture par les élèves, que les œuvres proposées ne doivent pas dépasser beaucoup plus de cent pages et que la parité soit davantage respectée que cette année.

VI. PROPOSITION DE MODIFICATION DU BULLETIN DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU BUREAU

Nicolas Franck trouve que les professions de foi (200 signes maximum) sont trop brèves et propose de permettre une présentation plus précise de ce qui motive chaque candidat (1000 signes). Il est également envisagé un nouveau bulletin de vote sur lequel, faute de place, ne figureront plus les professions de foi, qui seront publiées dans la Revue et sur Appepliste.

Une discussion s'en suit, Pierre Windecker approuve l'idée d'explicitier davantage les raisons de l'action de chacun toutefois Simon Perrier met en garde devant le risque que pourrait représenter l'idée d'une éventuelle concurrence entre les membres du Bureau. L'idée d'autoriser davantage de signes est cependant adoptée.

VII. LA REVUE ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE LECTURE

Bertrand Nouailles demande à ce que chaque participant du comité de lecture émette plus clairement un avis sur les articles proposés, qu'il soit favorable ou défavorable, ce qui facilitera la décision de publication finale. Il révèle quelquefois son embarras lorsque les jugements sont contrastés, il ne veut pas apparaître comme le seul à choisir ou non la publication d'un article. Bertrand Nouailles propose également que lorsqu'un des membres du comité de lecture possède des connaissances précises sur un auteur ou dans un domaine

particulier, qu'il n'hésite pas à le faire savoir lorsqu'il en est question dans un article, de manière à faciliter la décision.

Gérard Schmitt rappelle que le vivier d'auteurs qui proposent des articles à la revue est assez restreint. L'appel sur appepliste à la publication d'un numéro thématique, plutôt sur une notion que sur un auteur, pourrait permettre à de nouveaux auteurs d'envoyer des articles. Pierre Windecker propose que pour l'occasion, certains articles qui ne seraient pas publiés dans la Revue, figurent sur le site.

Nicolas Franck conclut la séance et nous donnant rendez-vous le 27 mai prochain pour la réunion annuelle du Comité.